

Destinataires :

- Conseillers communautaires
- Presse

Pont l'Evêque, le 16 février 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du **Conseil communautaire** qui aura lieu le :

Jeudi 23 février 2023 à 18h00
à la salle des fêtes du Breuil en Auge

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

- 1- Validation du procès-verbal du 08 décembre 2022
- 2- Débat d'orientations budgétaires 2023
- 3- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP
- 4- Versements anticipés des subventions et participations 2023
- 5- Convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département : signature de l'avenant n°4
- 6- Validation de la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département du Calvados
- 7- Désignation de représentants Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand
- 8- Projet d'aménagement d'une Aire d'accueil de Grand Passage sur le territoire de Terre d'Auge
- 9- Cession de la parcelle AE N°226 situé au parc du Gosset
- 10- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire
- 11- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados – Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire
- 12- Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie
- 13- Avenants aux contrats éco-organismes et contrats de reprise de matériaux pour l'année 2023
- 14- Passation d'un contrat de quasi-régie entre la Société Publique Locale Normantri et la Communauté de Communes Terre d'Auge
- 15- Création et suppression de postes
- 16- Compte rendu des délibérations du Bureau et des décisions du président prises entre le 01 décembre 2022 et le 31 janvier 2023
- 17- Questions diverses

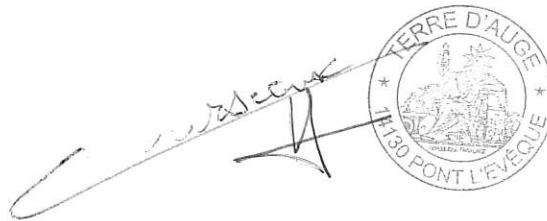
Dans le cadre de la modernisation et de la dématérialisation, les éléments vous sont adressés uniquement par l'Intranet.

Conformément à l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales, la présente convocation est transmise aux conseillers suppléants des communes possédant un seul conseiller communautaire titulaire. Dans le cas où le conseiller titulaire serait empêché, ce dernier doit informer le président que le suppléant participera à la réunion du conseil communautaire à sa place après le lui avoir demandé.

Enfin quel que soit le nombre de conseiller dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du conseil communautaire par application de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriale.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Hubert COURSEAUX

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Hubert Courseaux', written over a circular official seal. The seal features a central emblem depicting a landscape with a church and trees. The text 'TERRE D'AUGE' is written along the top inner edge of the seal, and '1130 PONT L'ÉVÊQUE' is written along the bottom inner edge. There are small stars on either side of the central emblem.